



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (TNO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

CONSEIL DES MAIRES À RÉMIGNY : GESTION DE L'OFFRE, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET APPUI AU PROJET DE TOURS DU GIRAT

Ville-Marie, le 18 juin 2015 – Lors de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de Témiscamingue, tenue dans le cadre enchanteur de la municipalité de Rémigny, la MRC de Témiscamingue a adopté une résolution unanime demandant au gouvernement fédéral de maintenir la gestion de l'offre, dans le foulée des négociations présentement en cours, pour le renouvellement de l'entente de partenariat Trans-pacifique.

« La gestion de l'offre est l'un des moyens par lequel les producteurs de lait établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits, tant au Québec qu'au Canada. Les producteurs limitent donc leur production aux volumes nécessaires répondant adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici, évitant ainsi la surproduction et la chute du prix sous le coût de production. », d'expliquer le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

L'agriculture est un pilier économique essentiel pour le Témiscamingue, d'où la volonté des mairesses et maires du Témiscamingue d'appuyer les revendications, qui visent à endiguer les menaces potentielles à la capacité de produire des productrices et producteurs du Témiscamingue. Qui plus est, les producteurs sous gestion de l'offre dépendent entièrement du prix du marché, ne recevant aucune subvention gouvernementale pour protéger leurs revenus.

« Près de 25 % des entreprises agricoles de la région de l'Abitibi-Témiscamingue sont sous la gestion de l'offre, dont la moitié de celles-ci se retrouvent au Témiscamingue. Ce sont 132 fermes laitières qui œuvrent en Abitibi-Témiscamingue, procurant 653 emplois directs et indirects et dont la valeur de production s'élève à 40,6 millions de dollars. Nous trouvons également sur notre territoire, deux usines de transformation du lait, soit Parmalat et Fromage au village, qui sont des moteurs économiques importants pour le Témiscamingue. Pour toutes ces raisons, il est primordial d'ajouter notre voix à celles déjà manifestées, pour soutenir la gestion de l'offre et exprimer notre inquiétude face aux répercussions de son abolition », d'ajouter le préfet Warolin.

Gestion des matières résiduelles – Émission d'amendes à partir de 2016

Lors de ce même conseil, les mairesses et maires du Témiscamingue ont adopté deux résolutions importantes concernant la gestion des matières résiduelles. En premier lieu, les élus ont accepté le calendrier menant à l'émission de constats d'infraction pour les citoyens refusant d'effectuer le tri de leurs matières résiduelles. Également, le Conseil des maires a approuvé la recommandation du CAGE de lancer un appel d'offres pour la confection des plans et devis préliminaires d'un incinérateur, permettant de brûler les déchets ultimes et optimalement valoriser l'énergie créée par ce mode de gestion.

« Le Conseil des maires acquiesça aux deux recommandations du CAGE, habilitant la MRC, afin d'améliorer son rendement pour la gestion de ses matières résiduelles, tant au niveau des coûts que de l'efficacité. Premièrement, en ce qui concerne les constats d'infraction, nous avons approuvé un calendrier menant à l'émission probable de ceux-ci et débutant au printemps 2016. L'objectif de cette nouvelle mesure n'est pas de faire payer nos citoyennes et citoyens qui font déjà de grands efforts pour trier adéquatement leurs matières résiduelles, mais bien de pénaliser les gens récalcitrants, ceux qui ne veulent faire aucun effort et qui, au final, font payer la note à l'ensemble des citoyens du Témiscamingue pour leur inertie. », de préciser le préfet Warolin.

L'émission de constats d'infraction sera précédée d'une campagne d'information à l'été et à l'automne 2015. De plus, il importe de spécifier que le constat d'infraction sera émis seulement après un premier avertissement.

« En ce qui a trait au dossier de l'incinérateur, je suis heureux de la décision des élus d'aller de l'avant. Nous travaillons le dossier activement depuis 1 an et nous venons de franchir une nouvelle étape. Malgré que le choix du site pour l'implantation de l'incinérateur n'ait pas encore déterminé, nous devons avancer de façon à définir plus précisément le potentiel énergétique et ainsi obtenir un portrait clair des différentes options s'offrant à nous pour la valoriser. », d'ajouter le préfet de la MRC de Témiscamingue.

Appui indéniable au projet de tours du GIRAT

Finalement, en fin de séance, le conseil des maires donna un appui fort et unanime pour le projet de télécommunication du GIRAT.

« Le GIRAT a déposé, dans le cadre du Programme Canada numérique 150, un projet auprès du gouvernement fédéral qui non seulement améliorerait l'offre en matière d'Internet mobile sur le territoire, mais assurerait également une couverture intégrale en téléphonie cellulaire. Or, le gouvernement fédéral n'a pas retenu cet important projet, qui offrait à l'Abitibi-Témiscamingue la possibilité de se doter d'un levier économique majeur ! Nous le clamons haut et fort et exigeons que le gouvernement, pour une fois, prenne en compte les besoins de la région et supporte le projet du GIRAT. », de conclure le préfet Arnaud Warolin.

- 30 -

Source :

Tomy Boucher
Responsable des communications
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829, poste 234
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca